



Pension alimentaire à un enfant majeur

Par **Mayerling69**, le **20/08/2009** à **19:22**

Bonjour,

Lors de la séparation de mes parents, il y a 10 ans, mon père a obtenu ma garde .

Je suis aujourd'hui âgée de 20 ans et j'ai quitté le foyer familial il y a deux ans pour faire mes études .

Pendant ces deux années, mon père ne m'a fait que des versements aléatoires (tant en matière de somme que de dates) .

Fatiguée de cette situation, j'ai mis mes études en pause pour travailler au moins un an afin de retrouver une tranquillité morale que j'avais perdue .

Le coeur du problème est que les revenus de mon père proviennent des versements que lui fait ma grand-mère (sa mère à lui) et qu'il ne possède donc rien ou presque en son nom propre . A tout moment , ma grand mère peut cesser ses versements et il n'aura donc plus de revenus " réels" bien que son train de vie ne sera pas modifié .

Ma question est : Puis-je lui réclamer une pension alimentaire dans ma situation ? (salariée en fin de CDD) et si oui, la pension sera-t-elle caduque si jamais ma grand-mère cessait ses versements à mon père ?

Merci de votre aide .

Par **Tisuisse**, le **20/08/2009** à **19:50**

Bonjour,

"L'article 213 du Code Civil précise que les parents pourvoient à l'éducation et à l'entretien de leurs enfants."

La jurisprudence ne limite pas cette obligation à la minorité de l'enfant mais cette obligation

perdre à la majorité tant que l'enfant n'est pas en mesure de "voler de ses propres ailes".
C'est le cas pour un majeur qui poursuit ses études.

Que vous verse votre mère ?

C'est le juge aux affaires familiales qui est compétent. Consultez le greffe du tribunal.

Par **Mayerling69**, le **20/08/2009** à **19:57**

Ma mère a des revenus très limités pour sa part mais , comme convenu au départ avec mes deux parents, elle me verse de quoi payer tous les à côtés en plus de mon loyer : Factures, frais de vie en tous genres ...

Une pension fixe lui sera-t-elle demandée à elle aussi, dans le cas où le juge déciderait dans imposer une à mon père ?

Par **Tisuisse**, le **20/08/2009** à **20:03**

Affirmatif, mon colonel !